

Le maire, Jérôme Viaud, a décidé de ne pas ouvrir un nouveau concours mais de laisser les lauréats 2019 réaliser leurs « rêves » en 2021.

Les 7 lauréats 2019 reconduits

« Cela me paraissait injuste que les 7 lauréats 2019 n'aient pas pu mener à bien leurs actions pour lesquels ils avaient été sélectionnés... C'est un message fort que nous désirons envoyer à notre jeunesse : ne jamais renoncer, avancer, persévérer, ils doivent sentir la présence bienveillante des adultes à leurs côtés », a souligné Jérôme Viaud en présence de l'adjoint délégué à la Jeunesse, Cyril Dauphoud, et de sa conseillère municipale, Levanna Calatayud. Cité Rêves a été initiée en 2014 afin de redynamiser le cœur de Ville avec à la clé des aides financières allant de 1000 à 5000 euros. Il s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 24 ans dont le projet a « *un impact d'intérêt communal* » et qui résulte « *d'une volonté personnelle* ».

Vers un pôle universitaire en 2021

Cette initiative entre dans le cadre d'une politique voulue par le maire, « *d'implanter un pôle universitaire en lieu et place de l'ancien Palais de Justice, travaux qui doivent débiter en 2021... C'est aussi le sens des efforts déployés depuis 6 ans pour accueillir de nouvelles formations diplômantes pour attirer dans notre cité des jeunes... qui pourront étudier, échanger, partager au sein de la Médiathèque La Source Charles Nègre* ». Il est vrai qu'avec le projet d'aménagement Martelly, le cœur de Ville de Grasse va considérablement changer dans un avenir proche.

Pascal Gaymard

Le Conseil des Jeunes acté...

En marge de Cité Rêves, le maire de Grasse a mis en place le Conseil municipal des Jeunes soit 28 représentants des établissements scolaires grassois. Ils ont reçu leur écharpe tricolore et leur carte d'élu, à eux désormais de défendre leurs projets et leurs idées pour lesquelles ils ont été choisis par leurs camarades. La priorité sera de travailler sur la mise en place d'un passeport du civisme qui se décline en 5 thèmes : « *le patrimoine, l'environnement, la solidarité, le devoir de mémoire, et la protection des citoyens* ».

PG

[Signaler un abus](#)

Partager :

- [Twitter](#)
- [Facebook](#)
- [LinkedIn](#)

Prénom ou nom complet

Email

☐ En continuant, vous acceptez la politique de confidentialité